



LA LETTRE DU GROUPE CGT DU CESER

SESSION PLENIERE DU 17 DÉCEMBRE 2025
AVIS SUR LE BUDGET PRIMITIF 2026

N°300

<https://cgt-paysdelaloire.org/>



Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région, à savoir :

- les orientations budgétaires (OB, présentées en octobre),
- le budget primitif (BP), voté en décembre en Pays de la Loire, qui présente les autorisations budgétaires de l'année,
- le budget supplémentaire (BS) qui permet le cas échéant de modifier certaines lignes budgétaires et de prendre en compte le résultat de l'année précédente,
- les décisions modificatives éventuelles qui modifient certaines lignes budgétaires en tenant compte d'événements intervenus depuis l'adoption du budget primitif. Ces modifications sont peu nombreuses car la Région a adopté des lignes très générales, permettant des mouvements hors session.
- le compte financier unique (CFU) (résultat définitif, présenté en même temps que le BS de l'année suivante), en juin pour les Pays de la Loire.

La CGT a voté l'avis du CESER sur ce nouveau budget d'austérité. Elle a prononcé une intervention intersyndicale avec l'UNEF.

LE BUDGET PRIMITIF

L'article L. 1612-22 du CGCT (code général des collectivités territoriales) définit le budget de la collectivité territoriale comme "l'acte par lequel sont prévues et autorisées ses recettes et ses dépenses de l'exercice".

C'est un acte d'autorisation, mais aussi de prévision qui se doit être sincère des dépenses et recettes pour l'année à venir.

Ce document doit être adopté avant le 15/04. La Région fait le choix de voter son budget avant la fin de l'année, et donc, cette année comme l'an dernier, avant l'adoption du budget de l'État, ce qui conduit à des incertitudes sur les mesures qui seront adoptées au plan national.

Le budget se décline notamment en crédits de paiement annuels et en autorisations pluriannuelles (qui sont donc des autorisations et ne se traduisent pas automatiquement en dépenses réalisées).

Voir le budget de la Région ([maquette](#) et [document de présentation](#)) dont la structure des crédits de paiement se décline ainsi :



A hauteur de 1,9 Md€ les crédits de paiement diminuent de 2,1 % entre 2025 et 2026. Les autorisations pluriannuelles diminuent de 7,6 % (total 2026 1,5 Md€). **C'est donc un budget cette année encore marqué par l'austérité aux dépens des besoins des territoires.**

L'AVIS DU CESER

Ce document de 59 pages (interventions des organisations comprises) est disponible sur le [site Internet du CESER](#).

Dans cet avis, le CESER émet un certain nombre de remarques générales et thématiques, notamment :

la nécessité de mener à bien l'évaluation de l'impact des coupes budgétaires, que la Région s'est votée l'an dernier,

- le rôle de coordination, devenu indispensable dans le contexte de décisions budgétaires conduisant à la réduction de certaines subventions octroyées aux acteurs des territoires
- les risques de la déintermédiation suite à l'arrêt de nombreuses subventions régionales.

Il revient notamment sur la suppression de l'agence de développement économique Solutions et Co.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'YVIC KERGROAC'H

J'interviens pour la CGT et l'UNEF.

La CGT et l'UNEF saluent le travail de Damien et Maxence, et plus généralement, de l'ensemble des conseillers et chargés d'études ayant contribué à cet avis.

Nous partageons les constats d'une **baisse de moyens de l'État pour les Régions** et appelons à une réforme de la fiscalité permettant aux collectivités locales de disposer des moyens d'assurer leurs missions. Cependant, dans le contexte actuel, l'austérité imposée par l'Etat à la Région doit selon nous l'amener à revoir sa stratégie budgétaire, et notamment le refus de recourir au versement mobilité régional. Par ailleurs, les effets de la loi de finance 2025, moins pire que prévu, auraient pu permettre à la Région de profiter des DM pour amoindrir ses coupes budgétaires. Nous regrettons qu'au contraire, elle les amplifie en 2026.

Faute de temps, nous ne reviendrons pas sur l'ensemble des remarques du CESER, mais nous constatons que **toutes les commissions dans leur diversité soulignent à leur manière, des crédits de paiements et ou des autorisations pluriannuelles en diminution, en fonctionnement comme en investissement**. Ce qui conduit à une revoyure à la baisse de l'action de la Région.

Comme la Région le revendique, les compétences partagées sont concernées, qu'il s'agisse de la santé, de l'égalité femmes hommes, de la biodiversité, ou de la culture. Mais **les compétences exclusives sont également touchées, notamment la formation professionnelle** avec par exemple une diminution du périmètre des formations soutenues dans le cadre 1 emploi = 1 formation, ou les transports ferroviaires avec la réduction de 90 % des AP. On peut se demander ce qu'il en est des défis que la Région s'est fièrement assignés, en matière de jeunesse, d'écologie ou de mobilités par exemple.

Si les diminutions de crédits de paiements ont un effet immédiat, **les diminutions d'autorisations pluriannuelles sur certaines lignes, par exemple concernant les transports, nous interrogent également**. Certes, on entend l'argument de ne pas surcharger les restes à payer d'opérations qui ne seront jamais réalisées, mais nous craignons surtout que ces diminutions ne soient le signe d'un désengagement de la Région sur des opérations qui à l'image du ferroviaire, doivent être programmées sur le temps long.

Pour nous, toutes les compétences, exclusives comme partagées, participent

à la réponse aux besoins des habitants, pour une région où l'on puisse vivre, en se formant, en travaillant, en se soignant, en ayant accès à des loisirs émancipateurs, tout en bénéficiant d'un environnement préservé.

Nous partageons donc **l'inquiétude du CESER sur le risque d'une efficacité amoindrie du fait des réductions des subventions à de nombreux acteurs du territoire, notamment des associations.** Ils sont mis en danger par ces coupes budgétaires, qui comme l'indique le CESER, ont été mises en œuvre sans réelle concertation ni négociation, à l'inverse de ce qui a pu se faire dans d'autres collectivités infra régionales. Les associations, de par leur expertise, mais aussi leur indépendance par rapport au politique, contribuent à la réponse aux besoins des populations, assurant un rôle complémentaire à l'action publique.

Nous soutenons donc le CESER dans sa demande réitérée de **mise en œuvre de l'évaluation des coupes budgétaires** que la Région s'est votée l'an dernier et attendons sa mise en œuvre annoncée en 2026.

Terminons par un mot sur Solutions&Co. **Notre inquiétude se porte d'abord sur les salariés** : certes un PSE est en cours, mais quelle sauvegarde des emplois pourra-t-il mettre en œuvre alors que la Région procède en interne à des fermetures de services, et doit reclasser ses propres agents, parfois dans des missions qui leur sont par ailleurs complètement inconnues ? Cela renvoie pour nous au fait que les politiques de la collectivité, et en l'espèce le développement économique, doivent être menées par des agents sous statut, porteurs de droits et d'obligations garantissant les conditions d'exercice de leur mission de service public. Dans l'immédiat, nous portons la revendication de garantie de reclassement de l'ensemble des personnels sans perte de salaire.

Nous, pour l'UNEF et la CGT, voterons l'avis du CESER.

VOTES : l'avis a été adopté par 76 voix pour, 1 contre et 10 abstention.

Quelques éléments de réponse au rapport et aux diverses interventions majoritairement très critiques des organisations apportés pour l'exécutif régional par Laurent Dejoie (dit aussi Caliméro) :

La Région veut jouer son rôle dans le redressement économique de la nation, et je suis frappé par le décalage entre la situation du pays et la tonalité des secteurs qui nous disent qu'il ne faut rien changer. Le préalable est que la richesse soit créée et qu'elle soit ensuite redistribuée.

Figurez-vous que ce n'est pas amusant de couper dans les dépenses. L'outil fiscal n'est pas légitime, le refus d'augmentation des impôts est un acte

démocratique car il figurait dans notre programme en 2021.

Il faut distinguer là où la Région peut intervenir en tant que collectivité stratégique, comme le campus santé, et là où d'autres doivent le faire.

Quand le département du 44 divise par 2 son investissement, personne ne dit rien. J'aimerais que toutes les collectivités soient traitées de la même manière quelle que soit la proximité politique que tel ou tel pourrait avoir.

La démarche d'évaluation est engagée, on a une inspection générale qui fait de l'évaluation depuis des années. Mais il faut attendre que l'année soit terminée.

Sur la désintermédiation : parfois l'efficacité commande de faire soi-même surtout quand les interlocuteurs ne sont pas prêts à collaborer. À la Région, nous ne sommes pas toujours satisfaits des intermédiaires, nous nous faisons insulter, difficile de discuter avec des gens qui veulent nous empêcher de voter.

Je veux bien réunir les collectivités. Mais les autres collectivités agissent sans concerter avec nous.

Sur l'intermédiation, ce n'est pas toujours simple.

En 44 2 piscines sont financées en grande partie par la Région.

L'essentiel des raisons de la fermeture de Solutions et Co est économique. Il devrait y avoir 44 licenciements fermes¹.

Courriel : comite-regional@cgt-paysdelaloire.org / tel 02.41.20.03.21

¹Ce sera probablement un chiffre de salariés licenciés encore plus élevé.